AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-029

Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus)

AVIS est par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3003 075, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mars 2017, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-029, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le jeudi 30 mars 2017 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est,** à Montréal, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de règlement vise à clarifier des ambiguïtés relevées dans le libellé de certains articles et d'adapter la réglementation à de nouvelles réalités contextuelles.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce premier projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës, soit celles des arrondissements d'Anjou et de Montréal-Nord.

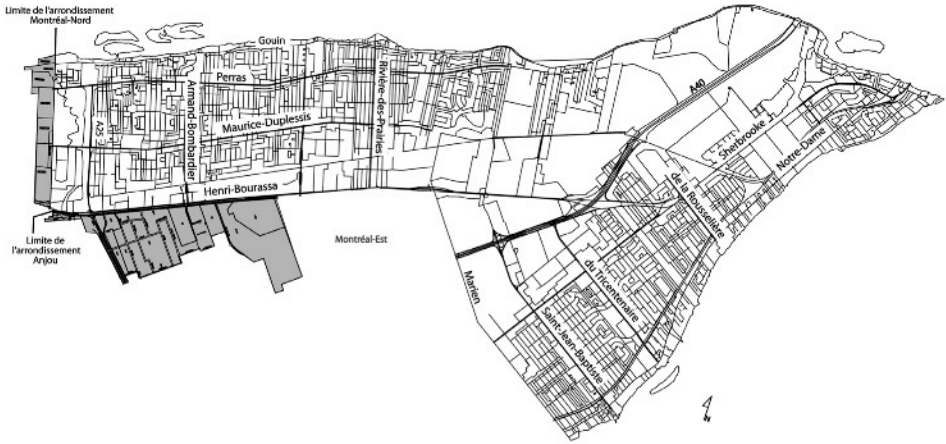

QUE ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration de l'ensemble du territoire de l'arrondissement et des zones contiguës des autres arrondissements sont disponibles pour consultation à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Ils sont également disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement de Montréal-Nord situé au 4243, rue de Charleroi ainsi qu'à la mairie d'arrondissement d'Anjou située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine durant leurs heures d'ouverture respectives.

Montréal, le 21 mars 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
Me Alain Roy, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat